



INFO-PORTAGE

Journal municipal



source photo: Paul Pelletier

Chères Portageoises, Chers Portageois,

La Municipalité régionale de comté est maintenant maître d'œuvre de la cueillette des matières résiduelles ce qui incluent les déchets, les matières recyclables, les matières organiques et les encombrants. Quelques changements sont à prévoir. Au niveau du recyclage, tous les emballages iront dans le bac bleu. On ne se creuse plus la tête. Donc moins de déchets iront dans le bac noir. De plus, la cueillette des différents bacs aura lieu la même journée, le lundi, selon un calendrier en alternance. Ce sera plus facile de ne pas oublier le bac de récupération alimentaire. La cueillette des déchets aura lieu aux 4 semaines pour la période de novembre à avril et comme d'habitude, c'est-à-dire aux 2 semaines, pour les mois de mai à octobre. Cela a double avantage : c'est bénéfique pour l'environnement et pour notre portefeuille. Et le bac brun sera recueilli aux 4 semaines de novembre à avril et, bonne nouvelle, toutes les semaines de mai à octobre.

Si, après les fêtes vous désirez disposer de votre sapin, veuillez communiquer avec la municipalité avant le 6 janvier pour vous inscrire pour que nous puissions le recueillir le 8 janvier prochain. Nous disposerons d'une cueillette annuelle des encombrants, mais bonne nouvelle, les encombrants seront triés pour favoriser leur recyclage et diminuer leur enfouissement.

Autre bonne nouvelle, avec l'aide du programme Signature innovation de la MRC nous pouvons acquérir une camionnette électrique (pick up) que nous offrirons dans quelques mois en autopartage. Cela permettra entre autres d'aller porter nos matériaux inutilisés à l'Éco-centre sans attendre une date précise.

Le conseil et l'équipe de la municipalité vous souhaitent un très joyeux Temps des Fêtes rempli de rires d'enfants, de rencontres festives, de plaisirs partagés ou à partager, de magie dans vos yeux et dans votre entourage. C'est aussi un bon moment pour penser aux personnes seules pour leur rendre une visite ou leur apporter un bon p'tit plat.

Joyeuses Fêtes

Suzette de Rome, mairesse suppléante

CHALET DES SPORTS

SAISON HIVERNALE

Le Chalet des sports, situé au 200 Côte de la Mer, ouvrira sous peu. Vous trouverez ci-dessous l'horaire pour la saison 2025.

L'utilisation des plateaux sportifs — la glissade, la patinoire et les pistes de ski de fond et de raquette — est gratuite pour tous!

Des chambres à air simples ou doubles sont disponibles sur place pour la glissade. Nous recommandons fortement, pour tous, le port du casque lors de la descente.

Il est également possible de louer des skis de fond et des raquettes directement au Chalet des sports, sur les heures d'ouvertures. La location est gratuite pour les 12 ans et moins.

Veillez suivre notre page Facebook pour connaître l'état quotidien des pistes, de la glace et de la glissade. Ces mises à jour seront disponibles dans notre "story" Facebook.

Un horaire spécial sera également publié sur notre page Facebook pour la période des fêtes. Pour l'instant, nous ne pouvons prédire l'ouverture ou non de nos installations puisque la météo est incertaine.

Veillez noter que le Chalet des sports sera fermé le 24 décembre à partir de 15h, ainsi que le 25 décembre, afin de permettre à notre équipe de pouvoir fêter en famille! Même chose pour le nouvel an: fermeture à 15h le 31 décembre et fermeture le 1er janvier.



Horaire du Chalet des sports Saison 2025

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Accueil des groupes scolaires 8 h 30 à 15 h					Patinage libre 10 h à 13 h 30	Patinage libre 10 h à 13 h 30
					Hockey familial 13 h 30 à 15 h	
Patinage libre 15 h à 16 h	Patinage libre 15 h à 16 h	Patinage libre 15 h à 16 h	Patinage libre 15 h à 16 h	Patinage libre 15 h à 16 h	Hockey libre 15 h à 17 h	Hockey libre 15 h à 17 h
Hockey libre 16 h à 17 h	Hockey libre 16 h à 17 h	Hockey libre 16 h à 17 h	Hockey libre 16 h à 17 h	Hockey libre 16 h à 17 h		
Patinage libre 17 h à 18 h 30	Patinage libre 17 h à 18 h 30	Patinage libre 17 h à 18 h 30	Patinage libre 17 h à 18 h 30	Patinage libre 17 h à 18 h 30	Patinage libre 17 h à 18 h 30	Fermé réservations possibles entre 17 h et 21 h 30
Hockey familial 18 h 30 à 19 h 30					Hockey familial 18 h 30 à 19 h 30	
Hockey libre 19 h 30 à 20 h 30	Hockey libre 19 h 30 à 20 h 30	Hockey libre 19 h 30 à 20 h 30	Hockey libre 19 h 30 à 20 h 30	Hockey libre 19 h 30 à 21 h 30	Hockey libre 19h30 à 21h30	
Fermé				Glissade 16 h à 20 h 30	Glissade 11 h à 20 h 30	Glissade 11 h à 17 h

INFOS DU VILLAGE

ATTENTION À L'EMPRISE

Nous avons constaté cet été que certains citoyens avaient effectué des aménagements paysagers dans l'emprise de la route. Ces aménagements peuvent être de plusieurs types : pose de gazon, pose de roches décoratives, plantation de fleurs. Même si certaines zones peuvent sembler être dans votre terrain, il est important de vérifier que vos installations soient bel et bien sur votre terrain et non pas dans l'emprise de la route.

En effet, ce type d'aménagement dans l'emprise de la route risque d'être détruit par le déneigement durant la période hivernale. Dans le cas de pose de roches décoratives, celles-ci peuvent être projetées dangereusement.

Nous vous invitons donc à être vigilant et à vous assurer de ne pas installer d'aménagement dans l'emprise de la route. N'hésitez pas à vous informer à la municipalité pour connaître les limites exactes de votre terrain.

CHANGEMENTS À VENIR DANS LA COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

La MRC est maintenant responsable du contrat de collecte pour plusieurs municipalités dans la MRC de Rivière-du-Loup, dont Notre-Dame-du-Portage. Ce regroupement, qui permet de sauver des coûts, entraînera certains changements dans les dates et les fréquences de collecte. Nous vous invitons à porter une attention particulière au calendrier de collecte pour 2025, joint à la présente édition du journal.



SURPRIMES LIÉES À LA DISTANCE PAR RAPPORT À LA CASERNE INCENDIE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Certains citoyens ont interpellé la municipalité suivant la facturation d'une surprime par leur assureur liée à la distance de la caserne incendie de Rivière-du-Loup par rapport à leur résidence. En effet, le déménagement de la caserne de la rue Lafontaine vers la rue Témiscouata a éloigné celle-ci de notre municipalité.

Malgré la distance plus longue en kilomètres, nous sommes persuadés que les citoyens sont mieux protégés grâce à l'amélioration de la force de frappe de la nouvelle caserne. C'est pour cette raison que la Municipalité peut fournir aux citoyens, sur demande, la résolution qu'elle a adopté quant à la distance avec la nouvelle caserne. Les citoyens qui le souhaitent pourront donc la faire parvenir à leur assureur.

Si tel est le cas, vous n'avez qu'à faire parvenir une demande à l'adresse suivante : reception@nddp.ca. Nous vous ferons parvenir la résolution en format PDF.



INFOS DU VILLAGE

HOP DANS LE BAC!

Dès le 1er janvier 2025, vous pouvez retirer de votre mémoire les 5 matières acceptées dans le bac de récupération. La seule question que vous aurez à vous poser : Est-ce que c'est un contenant, un emballage ou un imprimé? Oui? Hop dans le bac. Tout simplement.

Il y a trois exceptions:

- Les contenants d'aérosol (écocentre)
- Les emballages de protection en polystyrène - styromousse (poubelle)
- Produits dits biodégradables (ceux certifiés compostables vont au bac brun, les autres vont à la poubelle)



LE FONDS NOËL LIZOTTE , VOUS CONNAISSEZ ?

Le curé Noël Lizotte , exerçant à NDDP pendant près de 25 ans, a créé un fonds pour venir en aide aux enfants de familles en difficulté du Portage. Le fonds est administré par Patrimoine et culture du Portage.

Initialement, il supportait l'aide éducative à l'école et, depuis quelques années, il offre des biens plus difficiles à offrir quand le budget est serré i.e. livres, abonnement à des revues, activités culturelles etc.

Environ 10 enfants en reçoivent chaque année.

Pour une demande de " Panier culturel " de Noël, n'hésitez pas à appeler et ce, en toute confidentialité, Lucie Desrosiers 418 862-8284 ou Suzette de Rome 418 862-7165.

À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**



Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Société de l'assurance automobile

Québec

C-5501 (18-11)

Calendrier de collecte 2025

Des questions? Bac brisé ou non récupéré? 581-743-2227 ou collecte@mrcrdl.quebec

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Légende:

-  Déchets
-  Matières recyclables
-  Déchets et matières organiques
-  Matières recyclables et matières organiques

Collectes d'encombrants: Semaine du 26 mai
Inscription avant le 23 mai à midi au:
collecte@mrcrdl.quebec ou 581-743-2227
Mettre en bordure de rue le dimanche 25 mai



2025

MATIÈRES ACCEPTÉES

N'oubliez pas de sortir vos bacs la veille!



MATIÈRES RÉCUPÉRABLES (bac bleu)

Sont acceptés :

- Contenants
- Emballages
- Imprimés

et c'est tout!



Exceptions :

- Contenants de métal sous pression, aérosols (à l'écocentre)
- Emballages de protection en polystyrène (aux ordures)

ORDURES MÉNAGÈRES (bac noir)

- Jouets abîmés
- Lingettes, feuilles assouplissantes, couches jetables
- Vaisselle brisée, pyrex
- Toiles, bâches, tuyaux
- Vêtements et tissus en mauvais état

COLLECTE D'ENCOMBRANTS

- Matelas et divan
- Mobilier inutilisable
- Plastique rigide (mobilier extérieur, etc.)
- Tapis, toile, tuyaux (pliés ou roulés)

ATTENTION les matières suivantes sont refusées et doivent être apportées à l'écocentre : appareils réfrigérants, matériaux de construction, pneus, résidus domestiques dangereux (bonbonnes, chlore, peinture, etc.).

MATIÈRES ORGANIQUES (bac brun)

Résidus alimentaires

- Restes de table
- Fruits, légumes, noyaux
- Viandes, os, poissons, fruits de mer, œufs
- Os et coquilles
- Produits laitiers, graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, gâteaux
- Confitures, condiments
- Café et filtres, thé et sachets

Résidus verts

- Plantes, résidus de jardin et gazon

ATTENTION les feuilles mortes et les branches ne sont pas acceptées. Pensez au feuillcyclage et à l'écocentre.

Contenants et emballages compostables souillés

- Ustensiles compostables (ex : bois, papier pressé)
- Boîtes de pizza ou de pâtisserie en carton
- Serviettes de table, essuie-tout
- Sacs de papier, papier journal



Les sacs certifiés compostables sont acceptés.



Les écocentres seront fermés le 21 avril, le 24 juin, le 1er juillet et le 1er septembre.

RIVIÈRE-DU-LOUP

35, rue Henry-Percival-Monsarrat

- du 6 janvier au 30 mars les lundis, vendredis et samedis de 8 h à 15 h
- du 2 avril au 15 novembre du lundi au samedi de 8 h à 16 h
- du 17 novembre au 20 décembre les lundis, vendredis et samedis de 8 h à 16 h

SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

151, 1er Rang Est

- du 5 mai au 1er novembre les lundis, vendredis et samedis de 8 h à 16 h

Matières acceptées

- Agrégats (gravier, béton, asphalte)
- Appareils électriques et électroménagers
- Bois
- Feuilles mortes
- Matériel informatique, électroniques
- Matériaux de construction et de rénovation (portes, fenêtres, bardeaux d'asphalte, gypse, vitre, céramique)
- Meubles non rembourrés
- Métal
- Pneus d'auto sans jantes
- Résidus domestiques dangereux (piles, huiles, peintures, aérosols et bonbonnes, ampoules fluocompactes)



Des frais s'appliquent pour les matières vouées à l'enfouissement, les branches ainsi que pour les entreprises | Consultez co-eco.org

DES QUESTIONS SUR LE TRI?



Ligne info Co-éco 418 856-2628 | co-eco.org



Changements aux collectes dès janvier 2025 !



À partir de janvier 2025, la collecte sera gérée par la MRC



Nouveautés pour les collectes

Déchets :



- Aux 4 semaines de novembre à avril
- Aux 2 semaines de mai à octobre

Moins de déchets dans le bac noir

- Réservez le bac noir aux matières non récupérables ou non compostables.

Récupération :



- Aux 2 semaines toute l'année

Nouveautés au bac bleu

- Tous les contenants, emballages et imprimés sont acceptés !
Ex : barquettes de champignons, sacs de chips vides et styromousse de viande.

Matières organiques :



- Aux 4 semaines de novembre à avril
- À chaque semaine de mai à octobre

Astuce pour le bac brun

- Utilisez des sacs compostables pour faciliter la gestion des matières organiques.



Nouveau camion sur la route!

La compagnie Ricova assurera désormais les collectes dans votre secteur, avec des **camions blancs et bleus**. Une courte période d'ajustement est à prévoir.

Horaire des collectes

Lundi

- Notre-Dame-du-Portage
- Saint-Cyprien

Mardi

- Saint-Arsène
- Saint-Épiphane
- Saint-François-Xavier-de-Viger

Mercredi

- L'Isle-Verte
- Cacouna

Jeudi

- Saint-Modeste
- Saint-Paul-de-la-Croix



IMPORTANT

Sortez vos bacs la veille du jour de collecte !

? Besoin d'aide ?

☎ Ligne collecte de la MRC : 581-743-2227 (581-743-BACS)

🌐 Consultez le www.mrcriviereduloup.ca/collecte
ou le site internet de votre municipalité



🌍 Ensemble, réduisons notre impact environnemental
tout en optimisant nos services !

INFOS DU VILLAGE

OPÉRATION PANIERS DE NOËL 2024

Le Comité de liturgie fait appel aux citoyens et citoyennes pour des dons en argent afin d'offrir des paniers de Noël, sous forme de cartes-cadeaux d'épicerie, à des familles de Notre-Dame-du-Portage dans le besoin.

Voici les deux façons d'acheminer votre don :

1. le déposer dans la boîte aux lettres à la porte de la sacristie, située au 531 Route du Fleuve. SVP inscrire « Paniers de Noël » sur votre enveloppe.
2. le déposer à l'église le dimanche lors de la quête, dans les enveloppes identifiées à cet effet dans les bancs, entre le 17 novembre et 15 décembre 2024.

SVP faire un don en argent ou émettre votre chèque à l'ordre de la Fabrique Notre-Dame-du-Portage, en ajoutant la mention « Paniers de Noël » au recto.

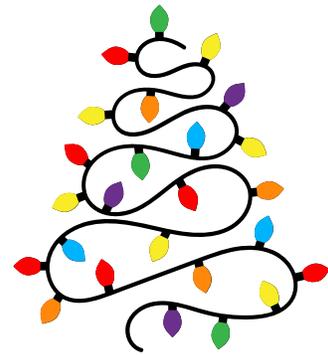
Pour les demandes de paniers, SVP composer le 418 580-7635 (Hélène Senay) entre le 1er et le 15 décembre 2024.

COLLECTE DE SAPINS NATURELS

Si vous célébrez la magie des fêtes à l'aide d'un beau sapin naturel, sachez que la Municipalité procèdera à la collecte des sapins naturels le mercredi 8 janvier 2025 au matin. Il convient donc de le mettre sécuritairement sur le bord de la route le soir du 7 janvier 2025. Si vous souhaitez que nous le ramassions, **veuillez-vous inscrire** en communiquant avec nous soit par courriel ou par téléphone avant le 6 janvier 2024.

Pour vous inscrire, vous pouvez communiquer avec nous :

- par courriel au reception@nddp.ca
- par téléphone au 418-862-9163



COLLECTE DES LUMIÈRES DE NOËL BRISÉES

Comme l'année dernière, la Municipalité collecte vos vieilles lumières de Noël qui ne fonctionnent plus. Celles-ci seront recyclées. Vous pouvez venir les porter dans le bac bleu identifié qui est disposé à l'entrée Nord de la municipalité (ancienne porte d'entrée).

INFOS DU VILLAGE

AVIS PUBLIC (RAPPEL)

Les séances ordinaires du conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage pour l'année 2025 auront lieu à 19h30 dans la salle Gilles-Moreau du chalet des Sports, 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage, et ce, aux dates suivantes :

Lundi le 13 janvier

Lundi le 3 février

Lundi le 10 mars

Lundi le 7 avril

Lundi le 5 mai

Lundi le 2 juin

Lundi le 7 juillet

Lundi le 11 août

Lundi le 8 septembre

Jeudi le 2 octobre

Lundi le 10 novembre

Lundi le 1er décembre

Par ailleurs, la séance extraordinaire du conseil municipal pour l'adoption du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2028 aura lieu le lundi 15 décembre 2025 à 19h30, au même endroit.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 6 décembre 2024.

Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière

Atelier

Les livres d'artistes

Samedi le 18 janvier à 10h45
À la bibliothèque de Notre-Dame-du-Portage,
560, route de la Montagne.



Venez à la rencontre du livre d'artiste en compagnie de Raymonde Lamothe, fondatrice de la biennale de Livres d'artistes au Portage et de l'artiste en arts visuels Marie J. Roy. Découvrez ce qui les inspire et les incite à fabriquer ces oeuvres uniques qui marient poésie, dessins et métiers d'art.

Au programme: Description du mode de fabrication d'un livre d'artiste, anecdotes sur les défis techniques et lecture de quelques extraits tirés de leurs créations respectives. On vous attend!



MRC de  Québec  BIBLIO  de Bas-Saint-Laurent

CONSEIL MUNICIPAL



LUNDI 13 JANVIER



à 19 h 30



200, cote de la Mer -
Salle Gilles-Moreau

Ordres du jour disponibles sur le site internet



Vous avez des questions ?
Venez les poser !



VOIRIE

PLACEMENT DE VOS BACS

Pour faciliter le déneigement, placez votre bac dans votre entrée de stationnement, à 60 cm (2 pieds) de tout obstacle (véhicule, poteau, piquet de déneigement, muret, etc.), et non sur le trottoir. Assurez-vous qu'il soit libre d'accès et non enseveli sous la neige.

En cas de tempête avec de fortes accumulations, il est recommandé, si possible, d'attendre la collecte suivante. Cela préservera votre bac et vous évitera de devoir le chercher sous la neige.



LUMIÈRES DE RUE DÉFECTUEUSES

Une lumière de rue fait défaut près de chez vous? Contactez le directeur des travaux publics au poste 235, pour l'en aviser. Dans ce cas, vous devez lui indiquer le numéro à deux ou trois chiffres inscrit en rouge sur la potence. Vous devez également préciser si la lumière clignote, si elle reste allumée le jour ou si elle est simplement brûlée.



DÉNEIGEMENT ET STATIONNEMENT DE NUIT

Pour assurer le bon déroulement des opérations de déneigement, ne rien installer dans l'emprise de rue (minimum 1 mètre du pavage) et protégez vos arbustes, clôtures, et autres installations. Nous rappelons qu'il est interdit de déposer la neige de votre cour sur les terrains et emprises municipales. Selon l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut projeter la neige d'une voie publique sur les terrains privés adjacents (voir C-47.1 - Loi sur les compétences municipales sur le site gouv.qc.ca).

Le stationnement de nuit est interdit du 1er novembre au 15 avril, de 23 h à 6 h, dans toutes les rues et routes de la municipalité.



MUNICIPALITÉ

DÉCEMBRE 2024

JANVIER 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2 ▲ 🏛️	3	4	5	6	7
8	9 ●	10	11	12	13	14
15	16 ▲ 💰	17	18 ■	19	20	21
22	23 ●	24	25	26	27	28
29	30 ▲ 🍪🍪🍪	31 🍪🍪🍪				

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 🍪🍪🍪	2 🍪🍪🍪	3 🍪🍪🍪	4
5	6 ▲	7	8 🌲	9	10	11
12	13 ● 🏛️	14	15	16	17	18
19	20 📍	21	22	23	24	25
26	27 ● ■	28	29	30	31	

▲	Collecte des ordures	🏠	Dépôt des demandes au CCU	🍪🍪🍪	Fermeture de la réception, Temps des fêtes
■	Collectes des matières organiques	🏛️	Conseil municipal	🌲	Collecte de sapin (sur réservation avant le 6 janvier)
●	Collecte du recyclage	💰	Séance du budget 2025		

BIBLIOTHÈQUE

Des nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe déjà en place. Bienvenue à Thérèse, Nancy, Francine, Michel, Xavier et Pierre. Parmi les dernières nouveautés, quelques prix littéraires: - dont le Renaudot: Jacaranda, - le Goncourt: Houris et - le prix Fémina: Le rêve du jaguar. Pour les jeunes, de nouvelles séries comme Les Youtubeurs, Trucs de peur, et valeurs sûres, Kid Paddle, Super chien, Mortelle Adèle et autres nouveautés.

Le vendredi 15 novembre, trente-huit enfants de la garderie scolaire sont venus visiter notre nouveau local. Une visite enrichissante pour tous.

La bibliothèque de la Marée-de-livres est située au 560 route de la Montagne, selon les heures d'ouverture suivantes :

Mardi	13 h à 14 h 30
Mercredi	19 h à 20 h
Vendredi	15 h à 17 h
Samedi	10 h 30 à midi

INFORMATIONS MUNICIPALES

Bureau municipal - 560 route de la Montagne
418 862-9163

Horaire de la réception

Lundi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Mardi	Fermé
Mercredi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Jeudi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Vendredi	8 h 30 à midi

Bureau de poste - 512 route du Fleuve
418 860-2385